



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Arrêté

**Portant désignation des représentants du personnel
au sein du Conseil médical en formation plénière compétent
à l'égard des agents de la Mairie et du CCAS de CAVAILLON**

LA PRÉFÈTE DE VAUCLUSE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 04 août 2004 relatif aux commissions de Réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 avril 2019 relatif à la désignation des représentants du personnel de la Mairie de Cavaillon et du CCAS au sein de la Commission Départementale de Réforme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 donnant délégation de signature à Mme Christine MAISON, directrice départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Vaucluse ;

Considérant les procès-verbaux des opérations de tirage au sort du 08 décembre 2022 et la proclamation des résultats relatifs aux élections des représentants du personnel des Commissions Administratives Paritaires de la Mairie de Cavaillon et de son CCAS ;

Considérant l'arrêté n° 2023/99 du 13 février 2023 de la Mairie de Cavaillon portant désignation des représentants de l'administration et du personnel de la Mairie de Cavaillon et du CCAS pouvant siéger au conseil médical en formation plénière ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

Services de l'État en Vaucluse
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
84905 AVIGNON CEDEX 09
courriel : ddels-direction@vaucluse.gouv.fr

Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

2 sites géographiques :

Site CHABRAN

2 Avenue de la folie – AVIGNON
Tél. : 04 88 17 84 84

Site ALTHEN

6 Rue Jean ALTHEN – AVIGNON
Tél. 04 90 14 75 00



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 08 avril 2019 est abrogé.

Article 2 : Sont désignés, en qualité de représentants du personnel au sein du Conseil médical en formation plénière compétent à l'égard des agents de la Mairie et du CCAS de Cavaillon :

CATEGORIE A :

Titulaire :

- Monsieur Nicolas EYRIES

Suppléants :

- Madame Nelly MERCIER
- Madame Dominique LARRET

CATEGORIE B :

Titulaire :

- Monsieur Michel LANET

Suppléants :

- Monsieur Sylvain WEINGARTEN
- Monsieur Yann ANTOINE

CATEGORIE C :

Titulaire :

- Monsieur Pierre AOUN

Suppléants :

- Monsieur Malik CHEKNAR
- Monsieur Joris DERVE

Article 3 : Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 4 août 2004, le mandat des représentants du personnel de la Mairie et du CCAS de Cavaillon prendra fin lorsqu'ils cesseront d'appartenir aux conseils ou commissions au titre desquels ils ont été désignés.

Services de l'État en Vaucluse
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
84905 AVIGNON CEDEX 09
courriel : ddets-direction@vaucluse.gouv.fr

Site internet www.vaucluse.gouv.fr

2 sites géographiques :

Site CHABRAN

2 Avenue de la folie – AVIGNON
Tél. : 04 88 17 84 84

Site ALTHEN

6 Rue Jean ALTHEN – AVIGNON
Tél. 04 90 14 75 00



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture de Vaucluse et la Directrice départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le **18 AVR. 2023**

Pour la directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de Vaucluse
La directrice départementale adjointe

Nelly BLOUET

Services de l'État en Vaucluse
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
84905 AVIGNON CEDEX 09
courriel : ddets-direction@vaucluse.gouv.fr

Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

2 sites géographiques :

Site CHABRAN

2 Avenue de la folie – AVIGNON
Tél. : 04 88 17 84 84

Site ALTHEN

6 Rue Jean ALTHEN – AVIGNON
Tél. 04 90 14 75 00

Arrêté

**Portant désignation des représentants de l'administration
de la Mairie et du CCAS de CAVAILLON au sein de
la Commission Départementale de Réforme**

**Le préfet de Vaucluse
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques ;

Vu l'arrêté du 04 août 2004 relatif aux commissions de Réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 mars 2015 portant modification de la désignation des représentants de l'administration et du personnel de la Mairie de CAVAILLON au sein de la Commission Départementale de Réforme,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 2019 portant modification de la désignation des représentants du personnel du CCAS et de la Mairie de CAVAILLON au sein de la Commission Départementale de Réforme, modifiant l'arrêté préfectoral du 5 mars 2015,

Vu l'arrêté municipal n°2020/155 du 30 septembre 2020 portant désignation des représentants du conseil municipal de la Mairie de Cavailion et de son CCAS au sein de la Commission Départementale de Réforme de Vaucluse ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2020 donnant délégation de signature à Mme Christine MAISON, directrice départementale de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature de la directrice départementale de la cohésion sociale du 14 mai 2020;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 5 mars 2015 est abrogé.

Article 2 : sont désignés, en qualité de représentants de l'administration de la mairie et du CCAS de Cavillon au sein de la Commission Départementale de Réforme

Titulaires :
-M. Roland CARLIER
-M. Patrick COURTECUISSÉ

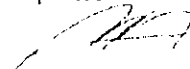
Suppléants :
-Mme Céline PALACIO
-M. Alain ATTARD
-M. Eric VOURET
-Mme Isabelle ROUX

Article 3 : Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 4 août 2004, le mandat des représentants de la mairie et du CCAS de Cavillon prendra fin lorsqu'ils cesseront d'appartenir aux conseils ou commissions au titre desquels ils ont été désignés.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le **11 DEC. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
P/La directrice,
L'Inspecteur


Maxime LAGLEIZE